



## Vol à l'étalage : je me suis bien faite avoir...

Par **bulle**, le 31/01/2009 à 01:22

Bonjour tout le monde (et merci d'avance pour vos réponses),

Aujourd'hui un vigile m'a "arrêtée" pour vol à l'étalage (de boucles d'oreilles), et il m'a donc emmenée dans une salle annexe pour me faire avouer les faits.

Au départ j'ai nié, mais il m'a menacé d'appeler la police et m'a dit que ça figurerait sur mon casier si je continuais à faire l'innocente. J'ai donc fini par avouer, et j'ai signé un papier pour reconnaître les faits.

Je pensais pouvoir partir, mais il a pris ma veste (que j'avais rangé dans mon sac bien avant de rentrer dans le magasin) en me disant qu'elle venait d'ici. Je lui ai dit que oui, je l'avais depuis longtemps, mais il m'a accusée de l'avoir volée.

J'ai cette veste depuis des mois, mais il ne voulait pas me croire, et ne voulait pas me laisser partir avant que j'avoue l'avoir volée elle aussi. J'ai signé la déposition pour ne pas y passer la journée, il m'a fait payer la veste, mais je ne retrouve plus le ticket de caisse qui prouve que je l'avais bien achetée...

Je ne sais pas quoi faire, je tiens vraiment à récupérer mes 40euros, mais je n'ai aucune preuve et je suis tout de même en tort pour l'un des articles... et en plus j'ai signé le papier...

Ce serait très gentil à vous de m'aider.. :s

Par **frog**, le 31/01/2009 à 14:29

Adressez vous au responsable du magasin et exposez lui les faits. Si le vêtement est usé, cela doit bien se voir.